



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

AVIS PUBLIC

AVIS DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 5 novembre 2019 à 19 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

4911, rue Saint-Félix :

La demande vise à autoriser une opération cadastrale visant à échanger entre voisin une parcelle de 25,7 m² située en cour arrière avec les dérogations mineures suivantes :

1. Une superficie de terrain à 1 219 m² au lieu de 1250 m² minimum (terrain actuel dérogatoire protégé par droits acquis à 1 244,7 m²) comme l'exige le Règlement de zonage n° 480-85 ;
2. Une superficie de cour arrière à 33,4 % du lot au lieu d'un minimum de 40 % (pourcentage actuel de la cour arrière dérogatoire protégée par droits acquis à 34,8 %) comme l'exige le Règlement de zonage n° 480-85.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Ce 16 octobre 2019

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
www.VSAD.ca